



COMPTE-RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 3 AVRIL 2023 à 19 heures 30

Date de convocation : 28 Mars 2023

PRÉSENTS :

MM. HUTASSE Michel, maire,
NOIRET Gilles, LECOURT Brigitte, STELMASZYK Bruno : Adjoints
BONNEVIE Stéphane BUACHE Patrick, CAPIAUX Sylvain, CUILLIER Florence
DUCHATEL Elyette, HIVET Charlie, HUTASSE Jackie, , Mmes HUET Lydie, TROUILLE Corinne

Mme LECOURT Brigitte, secrétaire de mairie

ABSENTS EXCUSÉS : M. PEREIRA Hugues - Pouvoir à M.HUTASSE M - GRIFFAUT Benoit

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 06 mars 2023 ;
- Délibération d'approbation du compte de gestion 2022 (commune et vignes) ;
- Délibération pour le vote du compte administratif 2022 (commune et vignes)
- Délibération pour l'affectation du résultat de l'année 2022 ;
- Délibération pour le vote des taux de ressources fiscales de la commune pour l'année 2023 ;
- Délibération pour l'application de la fongibilité des crédits pour le budget primitif 2023
- Vote du budget primitif 2023
- Délibération pour modifier le montant de l'appel de participation au chauffage du logement communal 1 Place Jean Moët ;
- Délibération pour annuler la délibération n° 09/2023 relative à la contribution statutaire du PNR ;
- Échange pour un projet de modification de signalisation routière (stationnement) devant la boulangerie « Aux délices de Sophie » ;
- Informations sur le départ en retraite de Madame GREFILS Muriel et du bail des vignes communales ;
- Prévoir une réunion de la commission « fêtes et cérémonies » ;
- Prévoir une réunion de la commission « cimetière ».

Délibérations prises au cours de la séance :

	Pour	Contre	Abstention	Observation	N° de délibération
Délibération pour approbation Du compte de gestion 2022	13	0 0	0 0		N° 10/2023
Délibération pour vote du Compte administratif 2022	13	0	0		N° 11/2023
Délibération pour affectation du résultat année 2022	13	0	0		N° 12/2023
Délibération votes des taux d'imposition Année 2023	13	0	0		N° 13/2023
Délibération pour application de la fongibilité des crédits pour le BP 2023	13	0	0		N° 14/2023
Vote du budget primitif 2023	13	0	0		N° 15/2023
Délibération pour modification du montant de l'appel de chauffage du logement communal 1 place Jean Moët	13	0	0		N° 16/2023
Délibération pour annulation délibération 09/2023 contribution statutaire PNR	13	0	0		N° 17/2023
			1		

1. Vote des taux d'imposition : budget 2023

Au vu du budget primitif 2023 de la commune, le Conseil décide de reconduire les taux d'imposition de 2022 pour les trois taxes :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 18.54

Taxe foncière bâti : 19.01+15.51 = 34.52

Taxe foncière non bâti : 20.77

➤ Délibération n° 13/2023

2.1 Votes des comptes administratifs 2022

Mme Lydie HUET, doyenne de l'assemblée est désignée pour présenter les comptes administratifs du budget principal de la commune et du budget « vignes »

a. budget principal de la commune

Dépenses de fonctionnement	arrêtées à	467 068.72 €
Recettes de fonctionnement	arrêtées à	1 191 550.08 €
Résultat de fonctionnement 2022		724 481.36 €
Dépenses d'investissement	arrêtées à	750 727.35 €
Recettes d'investissement	arrêtées à	1 216 950.60 €
Résultat d'investissement 2022		466 223.25 €

Avec l'intégration des résultats de 2021 aux résultats de 2022, le conseil approuve les résultats de clôture pour l'année 2022 :

Résultat fonctionnement 2021	347 301.56 €
Résultat fonctionnement 2022	724 481.36 €
Résultat de clôture partie fonctionnement 2022	1 071 782.92 €
Résultat investissement 2021	9 621.34 €
Résultat investissement 2022	- 466 223.25 €
Résultat de clôture partie investissement 2022	475 844.59 €
A reprendre au BP 2023 :	
475 844.59 € + 1 071 782.92	1 547 627.51 €

b. budget vignes communales

Dépenses de fonctionnement 2022	arrêtées à	617 110.72 €
Recettes de fonctionnement 2022	arrêtées à	345 151.07 €

Résultat de fonctionnement 2022 - 271 959.65 €

Avec l'intégration des résultats de 2021 aux résultats de 2022, le conseil approuve les résultats de clôture pour l'année 2022 :

Résultat fonctionnement 2021	528 444.37 €
Résultat fonctionnement 2022	- 271 959.65 €

Résultat de clôture partie fonctionnement 2022 :

528 444.37 € - 271 959.65 € =	256 484.72 €
-------------------------------	---------------------

A reprendre au BP 2023	256 484.72 €
-------------------------------	---------------------

2.2 Approbation du compte de gestion du receveur municipal

Les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement sont identiques aux divers comptes administratifs de la collectivité.

Les membres présents du conseil Municipal votent à l'unanimité les comptes administratifs de la collectivité et les comptes de gestion du receveur municipal pour les budgets COMMUNE et VIGNES COMMUNALES.

➤ **Délibération n° 10 et 11/2023**

3. Vote des budgets primitifs 2023

a. budget principal de la commune

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2023
011 : Charges générales	281 951,00 €
012 : Charges de personnel	107 315,00 €
014 : Atténuation de produits	177 691,00 €
023 : Virement section d'investissement	1 367 383,41 €
65 : Autres charges de gestion courante	52 616,00 €
66 : Charges financières	11 267,23 €
67 : Charges spécifiques	1 000,00 €
68 : Dotations aux provisions	1 000,00 €
78 : Dotation aux amortissements	2 000,00 €
TOTAL	2 002 223,64 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2023
002 : Résultat de fonctionnement reporté	1 071 782,92 €
013 : Atténuation de charges	0 €
60 : Achats et variations sur stock (ristourne camion)	18 785,00 €
70 : Produits des services (vente de produits)	48 558,00 €
73 : Impôts et taxes	463 738,00 €
74 : Dotations et subventions	115 478,00 €
75 : Autres produits de gestion courante	280 474,72 €
76 : Produits financiers	2 407,00 €
77 : Produits exceptionnels	0 €
78 : Provisions pour non-valeur	1 000,00 €
TOTAL	2 002 223,64 €

SECTION D'INVESTISSEMENT 2023

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2023
1641 : Emprunts et dettes	130 904,00 €
20 : Immobilisation incorporelles	€
21 : Immobilisations corporelles	98 483,45 €
21 : Restes à réaliser	€
23 : Immobilisations en cours	2 359 790,23 €
TOTAL	2 589 177,68 €
Restes à réaliser	218 986,40 €
TOTAL	2 808 164,08 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2023
10 : Dotations, fonds divers	11 247,28 €
021 : Virement section de fonctionnement	1 367 383,41 €
13 : Subvention d'investissement	939 917,51 €
16 : Emprunts	0 €
27 : Autres immobilisation financières (GFP de rattachement)	13 771,29 €
001 : Solde exécution d'investissement reporté	475 844,59 €
TOTAL	2 808 164,08 €

b. budget vignes communales

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2023
011 : Charges générales	153 000,00 €
65 : Autres charges de gestion courante	303 119,72 €
TOTAL	456 119,72 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2023
002 : Résultat de fonctionnement reporté	256 484,72 €
70 : Vente de produits, prestations de services	199 635,00 €
75 : Autres produits de gestion courante	0 €
76 : Produits financiers	0 €
TOTAL	456 119,72 €

Les membres présents approuvent l'ensemble de tous les comptes et signent les documents relatifs aux comptes administratifs et budgets primitifs.

FONGIBILITE DES CREDITS POUR LE BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au conseil de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (art.L.517-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le conseil Municipal après réflexion et vote autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Délibération n° 14/2023

MODIFICATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION AU CHAUFFAGE DE L'ANNEE 2023 POUR Mme COLOSIO C

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise 01/2023 pour fixer les participations mensuelles de chauffage pour les logements communaux.

En février Madame COLOSIO candidate à la location du logement communal, au regard des dépenses de chauffage annoncées suite au coût du gaz à compter du 1^{er} janvier 2023, faisait part à Monsieur le Maire de son intention de ne pouvoir supporter financièrement une dépense mensuelle supérieure à 800.00 € (Loyer et chauffage).

Devant cette situation et après réflexion les élus ont décidé pour ne pas perdre le revenu de la location (650.00 €/mois) de consentir à la mise à disposition du logement pour un forfait loyer -chauffage de 800.00 €. De ce fait la participation chauffage pour Mme COLOSIO sera fixée mensuellement à 150.00 € pour l'année 2023

Délibération n° 16/2023

ANNULATION DELIBERATION 09/2023 CONTRIBUTION AU PNR :

Le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims pour équilibrer son budget avait pour intention d'augmenter sa contribution de 6%.

Un courrier de la présidente du Grand Reims invitait les maires à prendre position et à l'en informer.

Une délibération du conseil n'était pas indispensable. Seul l'avis du maire devait être recueilli.

Devant cette situation, le conseil prend la décision de procéder à son annulation et vote en ce sens

Votant : 14 pour l'annulation : 13 Abstention : 1

Délibération n° 17/2023

Monsieur le Maire suite à cette discussion précise qu'un courrier émanant de la présidente du PNR Informe la collectivité de l'action du parc auprès du gouvernement. La fédération nationale des parcs naturels régionaux a informé le réseau des parcs de l'élargissement des critères d'éligibilité de la dotation « Biodiversité » 2023 pour les communes membres d'un Parc naturel Régional.

La collectivité va donc bénéficier cette année d'une dotation forfaitaire de 3000.00 €

PROBLEME DE VISIBILITE – CARREFOUR RUE HAUTE DES CARRIERES-RUE DE LA LIBERATION

La visibilité au STOP de la rue haute des carrières est souvent gênée par le stationnement d'un fourgon.

Pour y remédier, Monsieur le Maire décide de prendre un arrêté pour interdire l'arrêt et le stationnement des véhicules d'une hauteur de 2m à partir de l'habitation N° 31 b et ce sur une longueur de 50 m.

Cette mesure entraînera l'achat de la signalisation à mettre en place soit une dépense de 331.62 € TTC.

GESTION DES VIGNES COMMUNALES :

Par un courrier recommandé en date du 4 mars 2023, Madame Muriel GREFILS porte à l'attention des élus son intention de résilier les baux relatifs à l'exploitation des 64 ares 74 ca de vignes qu'elle détient pour le compte de la collectivité et ce à l'issue de la vendange 2024.

PROGRAMMATION DE 2 REUNIONS :

Commission CIMETIERE : Lundi 24 Avril 2023 – 18 h 30 (sur place)

Commission INFORMATION -COMMUNICATION : Mercredi 5 Avril 2023 à 20 h 30

Commission FETES ET CEREMONIES : A fixer ultérieurement (M.GRIFFAUT absent).

QUESTIONS DIVERSES :

a) Point sur les restrictions d'eau :

Evoqué à de nombreuses reprises, le système d'arrosage des fleurs n'a toujours pas été solutionné
Il serait souhaitable d'envisager la récupération des eaux de pluie du gymnase ou du hangar.
Monsieur le Maire se charge de l'établissement d'un devis pour une prise de position dans les
meilleurs délais.

Fixation de la date du repas des anciens : 25 Novembre 2023

Fin de séance : 21 heures 15

A NOTER sur vos agendas :

Prochaine réunion de conseil :

- **MERCREDI 3 MAI 2023- 19 heures 30 Mairie**
- **VENDREDI 9 JUIN 2023- 19 heures 30 Mairie**